



Contrat d'engagement LA COCOTTE SOLIDAIRE

Saison 14 : octobre 2020 à septembre 2021

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la **Charte des AMAP** (consultable sur le site de La Courgette Solidaire).

Engagements de l'adhérent :

- ◆ pré financer la production sur la saison entière (œufs et/ou volailles). En conséquence, il s'engage à venir prendre les volailles prévues (1 ou 2 selon le contrat) à chaque distribution, y compris la dernière.
- ◆ **assurer au moins 1 permanence distribution sur la durée de la saison ou participer aux tâches de gestion de l'AMAP cocotte ou à l'entretien du local.**
- ◆ être présent ou représenté lors de la séance de solde des comptes (en septembre), avec les moyens de paiement nécessaires

Engagements de l'agriculteur partenaire :

- ◆ livrer le premier et troisième jeudi du mois des produits issus de l'agriculture paysanne, de qualité, frais, de saison, de sa ferme : œufs, poulets, canards, canettes, pintades, ...
- ◆ être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme.
- ◆ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site Internet www.lacourgettesolidaire.fr

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP. Les adhérents sont prévenus par mail ou téléphone.

Nombre de distributions : 11 distributions de volailles, 21 distributions d'œufs: *selon calendrier affiché au local et sur le site internet.*

Prix : boîte de 6 œufs : 2.20€. Avance sur le prix de chaque volaille commandée : 16€. Poids approximatif de 1 à 2,5 kg pour la volaille, œufs de divers calibres. **Les prix au kilo sont affichés sur le site internet. Ils seront inchangés jusqu'à fin 2020, et pourront être légèrement réévalués pour 2021.**

Les dates des distributions et les distributeurs inscrits sont affichés dans le calendrier, onglet Cocotte du site de la Courgette Solidaire.

Lieu et horaires de distribution : 28 rue Romain-Rolland. Les Lilas, de 18h30 à 20h.

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossier complet à envoyer à : Marie le Corre -33 boulevard Eugène Decros – 93260 Les Lilas, ou à déposer au local dans la boîte aux lettres du portail ou dans le tiroir « Cocotte ». Il comprend :

Le contrat d'engagement signé, avec vos coordonnées complètes, adresse e-mail lisiblement inscrite, les communications se faisant essentiellement par ce biais.

+ 4 chèques (*) correspondant à votre commande, libellés à l'ordre de **Ferme de la Bilouterie**

+ si vous n'êtes pas déjà adhérent à la Courgette pour l'année civile en cours : le bulletin d'adhésion ()** dûment complété, **paiement de préférence sur le site « Hello Asso » ou 1 chèque d'adhésion de 10€ à l'ordre de la Courgette Solidaire.**

Il est possible de s'inscrire en binôme, chaque partenaire comptant pour 1 adhérent et devant donc s'acquitter de l'adhésion

(*) remis à Jean-Bertrand Brunet, un par un, tous les trois mois (début novembre, février, mai, septembre).

(**) à télécharger sur le site

Contrat d'engagement LA COCOTTE SOLIDAIRE

Saison 14 : octobre 2020 à septembre 2021

	Pas de volaille	1 volaille par mois	2 volailles par mois
pas d'œufs		5 176 € annuels 4 chèques de : 44,00 €	10 352 € annuels 4 chèques de : 88,00 €
6 œufs 2 fois par mois	1 46,2 € annuels 4 chèques de : 11,55 €	6 222,2 € annuels 4 chèques de : 55,55 €	11 398,2 € annuels 4 chèques de : 99,55 €
12 œufs 2 fois par mois	2 92,4 € annuels 4 chèques de : 23,10 €	7 268,4 € annuels 4 chèques de : 67,10 €	12 444,4 € annuels 4 chèques de : 111,10 €
18 œufs 2 fois par mois	3 138,6 € annuels 4 chèques de : 34,65 €	8 314,6 € annuels 4 chèques de : 78,65 €	13 490,6 € annuels 4 chèques de : 122,65 €
24 œufs 2 fois par mois	4 184,8 € annuels 4 chèques de : 46,20 €	9 360,8 € annuels 4 chèques de : 90,20 €	14 536,8 € annuels 4 chèques de : 134,20 €

Bon de commande :

Type de contrat choisi (1 à 14)	
Nb d'œufs, 2 fois par mois	
Nb de volailles, 1 fois par mois	

exemple :

1
6
0

Le prix réel des volailles fournies à chaque adhérent est enregistré à chaque livraison. En fin de saison, le total des volailles fournies est calculé pour chaque adhérent. Et la différence négative est due à l'aviculteur. Le solde positif est remboursé à l'adhérent.

Les adhérents qui ne viennent pas chercher leurs œufs lors des distributions en font don à l'association. Les adhérents qui ne viennent pas chercher leur(s) volaille(s), en font don à l'association, le prix de 16€ par volaille leur est facturé.

Ce contrat signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

En adhérant à ce contrat, je m'engage à me conformer à la charte des AMAP et à assurer au moins 1 permanence distribution sur la durée de la saison ou participer aux tâches de gestion de l'amap Cocotte ou à l'entretien du local.

Nom de l'adhérent :		Nom du binôme (le cas échéant) :
Adresse :		
Tél fixe / portable :		
e-mail :		

Fait aux Lilas le / 2020

	Adhérent	Jean-Bertrand BRUNET	Membre collectif AMAP
Signatures :			